



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

LE 27 FÉVRIER 2012, À 19 H 30

SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 845-131

**ÉTABLISSEMENT D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE
AU 55, RUE SAINTE-ANNE**

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 845-131, INTITULÉ : « RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 845 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE P-16, D'AJOUTER L'USAGE « HÉBERGEMENT PARTICULIER » DANS LA ZONE P-16 ET D'ABROGER LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-14 »

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil municipal a adopté à sa séance du 6 février 2012 le premier projet de règlement numéro 845-131;

QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation en conformité de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, **dans la salle du conseil au 100, rue du Centre-Civique, le 27 février 2012, à 19 h 30.**

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE L'OBJET DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 845-131 EST :

- 1. D'agrandir la zone P-16 à même la zone H-14 (article 1) – susceptible d'approbation référendaire;**
- 2. De modifier la grille des usages et des normes de la zone P-16 afin d'autoriser l'usage « hébergement particulier » (article 2) – susceptible d'approbation référendaire;**
- 3. De supprimer la zone H-14 et conséquemment ses usages en agrandissant la zone P-16 (article 3) – susceptible d'approbation référendaire;**
- 4. De prévoir des dispositions particulières applicables à la zone P-16 concernant le nombre de cases de stationnement pour l'usage « établissement d'enseignement, écoles maternelle et primaire » (article 4) – susceptible d'approbation référendaire.**

QUE ce projet de règlement vise les zones H-14 et P-16;

Que l'indication approximative des zones visées est la suivante :

Zone H-14 : Cette zone comprend l'immeuble sis au 55, rue Sainte-Anne;

Zone P-16 : Cette zone comprend les deux immeubles suivants : la Fabrique de Saint-Hilaire sise au 260, chemin des Patriotes et l'école Sacré-Cœur sise au 265, rue Saint-Hippolyte;

Que l'illustration par croquis peut être consultée au bureau du greffier;

QUE ce premier projet de règlement numéro 845-131 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire

QUE ce premier projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du greffier, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE, ce
18^e jour de février 2011.

ESTELLE SIMARD, LL.L., D.D.N.
GREFFIER